

Objet : Courrier rentrée INTERNAT

Le Puy en Velay, Juillet 2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans notre établissement en tant qu'interne. Ce statut implique une présence en continu dans l'établissement. Cependant selon la classe dans laquelle il sera scolarisé, des sorties sur des temps précis sont accordées avec votre autorisation.

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur sur Ecole Directe (annexe 1 : Règlement Internat) ainsi que de l'annexe 2 ci-jointe et de compléter le document ci-joint « AUTORISATION DE SORTIE » qui devra être rendu **obligatoirement** le jour de l'installation, complété et signé.

Informations pratiques

- TROUSSEAU D'INTERNAT (pour un couchage en 90 x 200)
 - une alèse pour le matelas : OBLIGATOIRE !
 - une taie de traversin
 - une paire de draps et une couverture ou une couette ou un duvet
 - une paire de pantoufles et vêtements de nuit
 - un nécessaire de toilette
 - des vêtements de rechange
 - un cadenas à code
- DATES et HORAIRES D'INSTALLATION

En fonction du jour et des heures de rentrée de votre enfant, voici les plages d'installation à l'internat :

- Mardi 1^{er} septembre : de 7 h30 à 8 h45 et de 18 h à 19 h
- Mercredi 2 septembre : de 17 h à 19 h
- Jeudi 3 septembre : de 18h à 19h

Nous encourageons les **Premières et Terminales Professionnelles et Technologiques** qui débutent les cours seulement le jeudi 3 septembre matin, à s'installer dès le **mercredi 2 septembre entre 17h et 19h**.

- REUNION

Une réunion d'information aura lieu avec l'ensemble des internes le **lundi 7 septembre 2025, de 18h à 19h**. Les parents sont conviés s'ils le souhaitent.

- CONTACT

Les cadres d'éducation :

Lycée Général et Collège :	sophie.ferreboeuf@sjc43.fr	06 38 66 32 07
Lycée Professionnel et Technologique	valerie.mialon@sjc43.fr	06 38 66 31 90

Les surveillants :

M. Lilian ESCUDERO	internat@sjc43.fr	06 38 66 31 99
Mme Géraldine ALEXANDRE	internat@sjc43.fr	06 38 66 31 85

Nous restons, bien entendu, à votre disposition et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

S. Ferreboeuf et V. Mialon
Responsables de Vie Scolaire

sjc43.com

Ensemble Scolaire Saint Jacques de Compostelle

Lycée Professionnel & Technologique / Site Anne-Marie Martel – 2 rue Anne-Marie Martel - 43009 Le Puy-en-Velay Cedex

Tél. 04 71 05 46 66 - Email : contact@sjc43.fr

Document à rendre le jour de l'installation ou le lundi 7 septembre au plus tard.

Si besoin une version papier sera transmise à votre enfant le jour de son installation.

AUTORISATION DE SORTIE
INTERNAT
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Après avoir lu le règlement intérieur de l'internat sur Ecole Directe, cette autorisation est à compléter, à signer et à remettre au responsable de vie scolaire le jour de l'installation.

NOM de l'élève : _____

Prénom : _____

Classe: _____

Numéro de téléphone : _____

1 – Le mercredi après-midi :

- ☐ J'autorise mon enfant à sortir après le repas de midi jusqu'à 17 h 30. Il pourra, toutefois, participer ponctuellement aux activités proposées de 13 h 30 à 16 h 30.
- ☐ Je n'autorise pas mon enfant à sortir après le repas (présence au lycée). Il devra se rendre (LT/LP) / ou rester (LG) sur le site Saint Joseph pour participer aux activités proposées.

2 - Votre enfant rentre tous les mercredis à votre domicile : ☐ oui
☐ non

Si oui :

- ☐ Il pendra son repas au self
- ☐ Il ne prendra pas son repas et il partira : à midi ☐
à la fin de ses cours ☐

3 – Pour les élèves de 1^{ère} et terminale uniquement (bac STMG, ST2S, PRO, Général et Terminale CAP) :

- ☐ J'autorise mon enfant à sortir à 17 h (s'il n'a pas cours de 17 h à 18 h). Il devra être présent sur le site St Joseph à 18 h.
- ☐ Je n'autorise pas mon enfant à sortir de 17h à 18 h.

4 – Autorisation pour participer aux animations proposées dans le cadre de l'internat

- ☐ J'autorise mon enfant à participer aux animations proposées dans le cadre de l'internat.
- ☐ Je n'autorise pas mon enfant à participer aux animations proposées dans le cadre de l'internat.

N.B. : en cas de problème de comportement, nous nous réservons le droit de suspendre ces autorisations.

Date et signature des responsables et de l'élève